



Ai je le droit de me retracter

Par **yoyolaure**, le **25/11/2008** à **07:06**

bonjour, j'ai signé un bon de commande pour le remplacement de 09 fenêtres et une porte d'entrée auprès d'un commercial qui est venu me démarcher à mon domicile. Le bon de commande a été signé pour la dépose des anciennes fenêtres et de porte et la pose. Or, lorsque dix jours après le metreur est venu pour prendre les mesures, il m'a alors indiqué que sur deux fenêtres, il ne pourrait faire de dépose car il y a du carrelage et des pierres autour, et qu'il pouvait faire uniquement de la rénovation. (C'est à dire faire du r'habillage de fenêtre) et que pour les autres, il ne garantissait pas l'éventuelle casse lors du démontage.

Est-ce que vu que les travaux ne sont plus identiques à ceux signés sur le bon de commande, je peux encore annuler ce bon de commande car les travaux ne sont plus les mêmes que j'avais signés avec le commercial qui je pense maintenant était incompétent. J'ai dépassé le délai de 07 jours de rétractation

Merci de votre réponse - c'est urgent.